

Comparateur de prix

Les prix relevés et la méthodologie ont été effectués par une société d'études et de panel indépendant GfK Retail and Technology France. GfK est une société dont les services sont utilisés par les plus grands fabricants nationaux et mondiaux et tous les distributeurs. GfK existe depuis 70 ans en Europe et 30 ans en France, et intervient, entre autres activités « Etudes », sur la panélisation des marchés de biens durables et leurs consommables.

I- Méthodologie :

Gaz en Bouteille (GEB) : Panel de 226 points de vente représentatifs en grande distribution alimentaire (150 hypermarchés, 76 supermarchés sélectionnés selon des critères enseigne, localisation géographique, taille des magasins) vendant des bouteilles de gaz en France métropolitaine (hors Corse) à une clientèle de consommateurs. Les marques relevées sont : Butagaz, Primagaz, Totalgaz, Antargaz

Gaz en Citerne (GEC) : Panel de clients particuliers en gaz en citerne (2 à 3 clients par marque). Les marques relevées sont : Butagaz, Primagaz, Totalgaz, Antargaz et Vitogaz.

Pour le GEB comme le GEC, les marques relevées sont considérées comme des « Marques Nationales », c'est-à-dire ayant une diffusion nationale (présente sur tout le territoire français) et ayant un niveau de distribution (présence en points de vente et part de marché) élevé.

Les produits dits de « marques de Distributeurs » (MDD) ne font pas l'objet de la comparaison, la méthode de comparaison étant concentrée sur les marques détenant près de 90% du marché (Source : panel de distributeurs 2010 GfK Retail and Technology France).

Les prix et barèmes relevés ne tiennent pas compte des éventuels prix promotionnels, remises, offres de remboursement ou de tout autre type d'offres faites au client.

II- Quels produits ?

GEB : Les produits relevés sont au nombre de 3 : la 13 Kgs Butane, la 13 Kgs Propane et la 35 Kgs Propane, qui représentent 89,2% des ventes de gaz en bouteille domestique, sur les marques Butagaz, Totalgaz, Antargaz et Primagaz. (source : panel distributeurs GfK 2010).

GEC : Les barèmes domestiques de propane sur les marques Butagaz, Totalgaz, Antargaz, Primagaz et Vitogaz en vigueur aux dates auxquelles ils ont été relevés, tel qu'indiqué sur le comparateur, sous les diagrammes.

III- Quelle méthode de relevés des prix (GeB) ?

Dans chaque point de ventes, sur les 4 marques, le prix affiché de la recharge de gaz, hors consignation, est relevé. Par « prix affiché », on entend le prix du produit écrit de façon claire et visible, pour tout client, sur le casier présent en point de vente visité. Aucune considération de stock n'est prise en compte : le prix sera relevé, qu'il y ait des bouteilles ou non au moment du passage de l'enquêteur, dès lors que le prix sera effectivement affiché sur le casier.

Ainsi, le relevé de prix mis en ligne avec le comparateur comporte les mentions NP et NA pour indiquer :

NP = produit/marque/format non vendu dans le point de vente visité

NA = le produit est bien présent sur le point de vente mais aucun prix n'est affiché ou clairement visible par le client. Il ne rentre donc pas en considération dans l'étude.

Ces relevés sont effectués par la société GfK 10 fois dans l'année

Le nombre de prix relevés sur un an sera donc au total :

220 magasins x 4 marques x 3 produits x 10 mois = 26400 prix,
soit 2640 prix relevés lors de chaque relevé.

IV- Quel mode de calcul des prix moyens (GeB) ?

Chaque prix indiqué est le résultat d'une moyenne arithmétique : Somme des prix relevés / nombre de relevés

V- Quels magasins (GeB)?

Les magasins relevés sont 150 hypermarchés, 76 supermarchés. Leur choix a été fait selon les critères de représentativité enseigne / région / taille et ils disposent tous d'une station service comportant un espace dédié à la vente de gaz propane et butane en bouteille.

http://www.butagaz.fr/swf/comparateur2012/PDF/Points_vente_geb.pdf

VI- Quels clients (GeC) ?

La constitution du panel consommateurs (client particulier) est de 2 à 3 clients par marque. Ils sont choisis au sein d'une liste de clients toutes marques qui se sont déclarés volontaires pour fournir ces informations. Ils sont identifiés pour leur capacité à répondre à GfK et à communiquer une fois par trimestre le barème en vigueur pour les clients particuliers de leur fournisseur de gaz : Butagaz, Totalgaz, Antargaz, Primagaz et Vitogaz

VII- Combien sont contactés et à quelle fréquence (GeC)?

Dans la mesure où les barèmes des fournisseurs de gaz sont nationaux, deux à trois répondants par marque et par trimestre suffisent. En cas d'indisponibilité de l'information chez les clients panélistes habituels, un autre client de la même marque est alors interrogé.

VIII- Comment sont calculés les exemples Gaz en Citerne ?

Descriptifs des éléments de calculs :

ATTENTION : Les 3 exemples qui vous sont présentés ont pour objet **de comparer le prix des livraisons en gaz propane en citerne aux particuliers**, ces prix n'incluent pas les remises ou toute autre offre promotionnelle qui pourrait être proposée. Les calculs sont effectués à partir des barèmes en vigueur lors de leur relevé. Les dates des relevés de barèmes sont indiquées sur le comparateur, sous les diagrammes (nous vous remercions de bien vouloir vous y référer sur butagaz.fr). En outre, ne sont pas incluses toutes les prestations payantes ou offertes que chaque Professionnel peut facturer au titre des services divers associés à la fourniture du gaz en citerne. Ces simulations sont de simples exemples basés sur des cas fictifs, elles n'ont aucune valeur contractuelle.

Le détail de la consommation annuelle est déterminé précisément pour chaque exemple proposé : nous vous remercions de bien vouloir vous reporter au document « Estimation du bilan de consommation » pour connaître l'ensemble des paramètres pris en considération sur ce point et sur la nature de l'habitation pris en exemple.

Pour chaque exemple qui vous est présenté, nous nous sommes basés sur les considérations suivantes :

Hypothèse de base : le client dispose d'une citerne enterrée d'une capacité de 1000 Kg en France métropolitaine (hors Corse).

Ce client a opté pour un mode de livraison où il n'a pas besoin de commander lui-même, son fournisseur de gaz en citerne se charge de faire ses livraisons en fonction de sa courbe de consommation (livraison dite « prévisionnelle » dans l'option « Pack confort de Butagaz ; dite « automatique » pour Primagaz et Vitogaz ; « programmée » pour Totalgaz et « forfait Confort » pour Antargaz. Sont exclues les hypothèses d'étalement de paiement pour le règlement de la facture du client).

Pour chacun des exemples proposés, les barèmes appliqués sont les barèmes en vigueur au jour de la date de relevé :

S'il est client Butagaz :

Application du Barème V1 DOM Pack en vigueur au 01 avril 2012 option Pack Confort avec une citerne de capacité inférieure à 1300 Kg :

- pour l'exemple 1 : Tarif Haute saison (valable du 1^{er} octobre au 30 avril)
- pour l'exemple 2 et 3 : application du Tarif Haute saison (valable du 1^{er} octobre au 30 avril) pour la 1^{ere} livraison et du Tarif Basse saison (valable du 1^{er} mai au 30 septembre) pour la 2^{eme} livraison

S'il est client Primagaz :

Application du barème « prix de vente du GPL combustible livré en vrac, destiné au client particulier applicable à compter du 15 avril 2012 », option « Livraison automatique », gaz livré en vrac pour la tranche de fourniture annuelle en tonne comprise entre 0,601 à 1,5 tonnes pour le cas n°1 et la tranche de fourniture annuelle en tonne comprise entre 1,501 à 3 tonnes pour les cas n°2 et 3.

S'il est client Totalgaz :

Application du barème « Prix de vente du propane en vrac « standard » au 06 mars 2012, zone de prix 1, tranche pour une capacité annuelle de 0,801 tonnes à 6000 tonnes, livraison programmée avec prélèvement automatique.

S'il est client Antargaz :

Application du « Tarif propane vrac domestique – Les forfaits conso » Tarif n°128/FC du 06 avril 2012 pour citerne enterrée, hors abonnement.

S'il est client Vitogaz :

Application du Barème « prix de vente du propane vrac livré par camion citerne applicable au 01 mars 2012 aux consommateurs directs (Clientèle domestiques), en livraison automatique tranche tarifaire V 00, zone de prix 2 pour l'exemple numéro 1 (Maison Neuve) et numéro 2 (Maison bâtie avant 1975) et zone de prix 3 pour l'exemple numéro 3 (Maison rénovée, bâtie entre 1975 et 1985).

oooooooo

Exemple Numéro 1 - Maison Neuve -

La livraison de 0,989 tonnes de gaz intervient le 15 avril 2012.

oooooooo

Exemple Numéro 2 - Maison bâtie avant 1975 - :

Budget annuel en € TTC avec pour hypothèse de base :

- 1^{ère} livraison : le client se fait livrer 1.050 tonnes entre 15 avril 2012 et le 30 avril 2012
- 2^{ème} livraison : le client se fait livrer 0.874 tonnes entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2012

°°oooooooo

Exemple Numéro 3 - Maison rénovée, bâtie entre 1975 et 1985 - :

Budget annuel en € TTC avec pour hypothèse de base :

- 1^{ère} livraison : le client se fait livrer 1,050 tonne entre le 15 avril 2012 et le 30 avril 2012
- 2^{ème} livraison : le client se fait livrer 1.097 tonne entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2012

oooooooo

Cas « Déjà utilisateur Gaz en Citerne » - simulation -

Estimation (non contractuelle) du budget gaz propane en citerne annuel moyen € TTC (hors prestations associées).

Hypothèse de base : le client dispose d'une citerne enterrée d'une capacité de 1000 Kg en France métropolitaine (hors Corse).

Ce client a opté pour un mode de livraison où il n'a pas besoin de commander lui-même, son fournisseur de gaz en citerne se charge de faire ses livraisons en fonction de sa courbe de consommation (livraison dite « prévisionnelle » dans l'option « Pack confort de Butagaz ; dite « automatique » pour Primagaz et Vitogaz ; « programmée » pour Totalgaz et « forfait Confort » pour Antargaz. Sont exclues les hypothèses d'étalement de paiement pour le règlement de la facture du client. Les calculs sont effectués à partir des barèmes en vigueur lors de leur relevé. Les dates des relevés de barèmes sont indiquées sur le comparateur, sous les diagrammes (nous vous remercions de bien vouloir vous y référer sur butagaz.fr).

Cas particulier : pour une simulation qui dépasserait 2,1 tonnes/an de gaz, il est préférable de procéder à une analyse plus précise en intégrant des paramètres tel que notamment : la zone géographique, la surface de votre maison, l'usage du gaz, l'occupation de la maison. C'est pourquoi, en lieu et place d'une simulation il vous est proposé de procéder à une demande de devis gratuit (seul le coût de connexion à Internet pour faire votre demande vous sera facturé par votre opérateur), sans aucune obligation de contracter.

S'il est client Butagaz :

Application du Barème V1 DOM Pack en vigueur au 01 avril 2012, option Pack Confort, avec une citerne de capacité inférieure à 1300 Kg.

- Pour une simulation d'une quantité inférieure à 1,050 tonnes, nous partons de l'hypothèse que vous souhaitez faire cette livraison maintenant soit dans la période comprise entre le 15 avril 2012 et le 30 avril 2012. C'est pourquoi, nous avons fait le choix d'appliquer le Tarif Haute saison (valable du 1er octobre 2011 au 30 avril 2012).

- Pour une simulation d'une quantité comprise entre 1,051 tonnes et 2,1 tonnes, nous partons de l'hypothèse que : pour les premiers 1,050 tonnes, vous allez être livré maintenant soit dans la période comprise entre le 15 avril 2012 et le 30 avril 2012 et pour la partie restant à couvrir vous serez livré en période printemps-été. Dans ces conditions, nous appliquons le Tarif Haute saison (valable du 1er octobre au 30 avril) pour la livraison des 1,050 première tonne et le Tarif Basse saison (valable du 1er mai au 30 septembre) pour la quantité de gaz restante.

S'il est client Primagaz :

Application du barème « prix de vente du GPL combustible livré en vrac, destiné au client particulier applicable à compter du 15 avril 2012 », option « Livraison automatique », gaz livré en vrac ; calcul adapté à la tranche de tonnage annuel inscrite par l'Internaute.

S'il est client Totalgaz :

Application du barème « Prix de vente du propane en vrac « standard » au 06 mars 2012 », zone de prix 1, calcul adapté à la tranche de tonnage annuel inscrite par l'Internaute, livraison programmée avec prélèvement automatique.

S'il est client Antargaz :

Application du « Tarif propane vrac domestique – Les forfaits conso » Tarif n°128/FC du 06 avril 2012 pour citerne enterrée, hors abonnement.

S'il est client Vitogaz :

Application du Barème « prix de vente du propane vrac livré par camion citerne applicable au 01 mars 2012 aux consommateurs directs (Clientèle domestiques), en livraison automatique tranche tarifaire V 00, zone de prix 1.

IX - Les écarts de prix entre Butagaz et les autres marques relevées : tableau d'écart de prix au jour du dernier relevé et historique des écarts de prix

Objectif : calculer les écarts de prix existant entre d'une part les prix Butagaz et d'autre part les prix des autres marques relevées, ces prix étant relevés et calculés conformément à la présente méthodologie. Le prix de référence est donc celui de la marque Butagaz : l'écart de prix indiqué pour chaque marque indique l'écart de prix existant entre la marque nommée dans le tableau et Butagaz. Aucun écart de prix entre les marques concurrentes de Butagaz n'a été calculé mais tous les éléments sont mis à disposition de l'internaute pour qu'il puisse procéder lui-même à ces calculs (mise à dispositions des prix moyens et prix barème qui ont été calculés et relevés pour chaque mise à jour).

Pour le « gaz en bouteilles » : il s'agit des écarts de prix constatés entre les **prix moyens** calculés conformément à la présente méthodologie (notamment voir point IV et III), lors de chaque relevé pratiqué. Les écarts de prix indiqués sont calculés pour une même période selon la formule suivante : prix moyen calculé selon la présente méthodologie de la marque Antargaz, Primagaz ou Totalgaz – le prix moyen calculé selon la présente méthodologie de la marque Butagaz.

o **Le tableau** indique l'écart de prix existant lors du **dernier** relevé de prix effectué afin de compléter le diagramme. Les prix moyens sont calculés sur la base des prix relevés en Euros TTC.

o **L'historique des écarts de prix moyens calculés depuis la création du comparateur Butagaz soit depuis Juin 2009** : ce graphique permet de comparer les écarts existant entre le prix moyen de Butagaz et ceux des autres marques relevés depuis la création du Comparateur jusqu'à aujourd'hui. Le calcul de l'écart et la comparaison sont proposés pour chaque relevé qui a été effectué. Le résultat peut être vérifié par l'utilisateur grâce à un lien qui lui permet d'obtenir chaque prix qui a été effectivement relevés (et a permis le calcul du prix moyen) avec l'indication des lieux de vente où les relevés ont été effectués.

Pour « le gaz en citerne » : les prix qui ont permis de calculer les écarts de prix sont les prix barèmes relevés conformément à la présente méthodologie, pour **une citerne enterrée de capacité de 1000 Kg en livraison programmée par le propanier de 1 tonne de gaz**. Les écart de prix indiqués sont calculés sur cette base pour une même période selon la formule suivante : prix barème selon la présente méthodologie de la marque Antargaz, Primagaz ou Totalgaz – le prix barème calculé selon la présente méthodologie de la marque Butagaz.

o **Le tableau** indique l'écart de prix existant lors du **dernier** relevé de barème effectué afin de compléter le diagramme. Il permet de comparer l'écart de prix qui existe entre le prix barème de Butagaz avec les prix barème de chaque marque relevée.

o **L'historique des écarts de prix barème calculés depuis la création du comparateur Butagaz soit depuis Juin 2009** : ce graphique permet de comparer les écarts de prix existant entre le prix barème Butagaz et celui des autres marques relevés depuis la création du Comparateur jusqu'à aujourd'hui. Le calcul de l'écart et la comparaison sont proposés pour chaque relevé qui a été effectué. Le résultat peut être vérifié par l'utilisateur grâce à un lien qui permet d'obtenir le détail du barème qui a été effectivement relevé pour chaque marque

L'historique des écarts de prix est accessible pour la valeur prix barème euro TTC/tonne de gaz. L'historique des estimations du budget annuel euro TTC n'est pas accessible pour les exemples : maison neuve, maison bâtie avant 1975, maison rénoverée et bâtie entre 1975 et 1985.

L'historique n'est pas accessible également pour le cas où l'utilisateur simule sa facture en fonction de sa consommation réelle de gaz. Il en est de même pour le tableau.

X- Indication de la marque la moins chère depuis la création du comparateur Butagaz

Cette fonctionnalité permet de découvrir quelle(s) marque(s) est/sont/ ont été la/les moins chère(s) depuis un nombre déterminé de relevés de prix/barème, selon les règles de calcul des prix et des relevés indiqués dans la présente méthodologie. Le résultat est exprimé en jours.

Ce résultat peut être vérifié par l'utilisateur en sélectionnant l'historique des relevés.

Pour chaque période de relevés un lien est activable pour trouver :

- le détail des relevés de prix pour le gaz en bouteille
- le barème gaz en citerne de chaque marque

Mise à jour du 15 avril 2012